



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 30 MAI 2024

Délibération n°2024/023/05/30

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET COMMUNAL 2024

### Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	12
- Votants :	14

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le quatre avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

**Etaient présents** : Alain ASSIÉ, Marie-Odile BOUSQUET, Éric FREALLE, Eunice MASSOUTIÉ, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Florian GUIBBAUD, Guillaume DOUZIECH, Vincent PAKULA, Christian MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Alain PRADES.

**Etaient représentés** : William VERGNES, par Marie-Odile BOUSQUET ; Florent PREYNAT, par Eunice MASSOUTIÉ.

**Etaient absents** : William VERGNES, Florent PREYNAT.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Vincent PAKULA est nommé(e) secrétaire de séance.

### Nombre de votants :

- Pour :	14
- Contre :	0
- Abstention :	0

### **EXPOSÉ :**

Faisant suite à la réception d'une facture de l'entreprise APAVE concernant la prise en compte de leur mission de délivrance de « l'Attestation Réglementaire Handicapés Après Travaux » pour la Maison Communale de Services ; il est nécessaire d'abonder les crédits à l'opération d'investissement correspondante.

En effet, l'opération « Maison Communale des Services » doit être augmentée de 672,00 € au compte 2131/21 Op 161.

Pour ce faire, un déplacement des crédits est effectué du compte « Energie-Electricité » 60612/011 de la section Fonctionnement Dépense, à la section d'Investissement Dépenses à l'opération et au compte susnommé. Ce transfert de section de Fonctionnement à la section d'Investissement est mis en place grâce aux chapitres d'ordre sans exécution budgétaire (023/021)

Les chapitres 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement de la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de compléter les recettes nécessaires aux opérations d'investissement adoptées au titre de l'exercice. Ils ne donnent pas lieu à émission de titre et de mandats et doivent également être équilibrés.

Le tableau d'équilibre budgétaire est porté à la connaissance du Conseil Municipal, et Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60612 : Energie – Electricité	672,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>672,00 €</b>			
D 023 : Virement à la section d'investissement		672,00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>672,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>672,00 €</b>	<b>672,00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2131-161 : Maison Communale des Services		672,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>672,00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				672,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>672,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>672,00 €</b>		<b>672,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>672,00 €</b>		<b>672,00 €</b>

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés :

- **VALIDE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre,

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

**Signatures :**

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Signée le 30 mai 2024  
 Transmis en préfecture le 03 juin 2024  
 Publié sur le site le 03 juin 2024